

# Louer une voiture au mois entre particuliers : les points de vigilance indispensables

---

## Vérifications administratives et légales

- Exiger la présentation de la carte grise originale au nom du loueur ou une procuration signée.
- Demander une copie de la carte d'identité du propriétaire pour vérifier la cohérence avec le certificat d'immatriculation.
- Contrôler la validité du dernier contrôle technique (obligatoire de moins de 6 mois pour un véhicule de plus de 4 ans).
- Vérifier que le contrat autorise explicitement la location entre particuliers et que le propriétaire possède une assurance spécifique pour cette activité.

## État des lieux et sécurité du véhicule

- Réaliser un état des lieux contradictoire écrit et signé par les deux parties avant et après la location.
- Photographier le véhicule sous tous les angles, en incluant les jantes, le bas de caisse et les zones d'ombre.
- Vérifier le niveau des fluides (huile, liquide de refroidissement) et l'état d'usure des pneumatiques.
- S'assurer de la présence de la roue de secours ou du kit de crevaision.
- Vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements obligatoires : gilet réfléchissant, triangle de présignalisation et ampoules de rechange.

## Clauses contractuelles et suivi

- Mentionner impérativement le kilométrage exact au départ et à l'arrivée dans le contrat.
- Noter le niveau de carburant au départ pour restituer le véhicule avec le même niveau et éviter des frais de remise à niveau.
- Vérifier que l'attestation d'assurance mentionne bien le conducteur et inclut une responsabilité civile couvrant les dommages aux tiers.

## Gestion des incidents

- En cas de dommage, établir un constat amiable précis et signé conjointement immédiatement après l'incident.
- Notifier le loueur de tout incident dans les délais contractuels, généralement fixés entre 24h et 48h.